



MÉMOIRE DE L'ACSIQ

Utilisation du feu bleu à éclats

Présenté au conseil consultatif maritime

ACSIQ
Mars 2013

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	p.3
1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC	p.4
2. LA LOI EN SÉCURITÉ INCENDIE VERSUS LE SAUVETAGE NAUTIQUE.	p.5
3. EXPLICATION DE NOTRE POSITION EN MATIÈRE DE SAUVETAGE NAUTIQUE.	p.6



INTRODUCTION

L'UTILISATION DU FEU BLEU À ÉCLATS POUR LES EMBARCATIONS DE SAUVETAGE NAUTIQUE DES SERVICES D'INCENDIE

Nous remercions le ministère des Transports de nous permettre de venir exprimer nos commentaires quant à l'utilisation du feu bleu à éclats sur les embarcations de sauvetage nautique des Services d'incendie du Québec et plus particulièrement du Canada. Nous jugeons important que vous soyez saisis des préoccupations des membres de l'ACSIQ (Association des Chefs en Sécurité Incendie du Québec), que vous compreniez les enjeux de notre demande, afin d'apprécier quels sont les défis qui doivent être relevés par les chefs des pompiers de la province lorsque les équipes spécialisées de pompiers effectuent un sauvetage nautique impliquant des embarcations de plaisanciers en détresse, en difficulté ou à la dérive avec danger pour la vie.

Il importe que vous sachiez également que nos membres ont réfléchi à la situation. Ainsi des comités ont été formés, afin de présenter des recommandations sur les meilleures pratiques en matière de sauvetage nautique. D'ailleurs, le gouvernement du Québec par la voie du ministre de la Sécurité publique déterminera cette année des orientations afin de préciser les attentes et les actions à mettre en œuvre dans le but de couvrir le risque de couverture associé au cours d'eau local d'une municipalité riveraine. Comprenons ici qu'une de ces activités de couverture des autres risques assumés par les services incendie inclut le sauvetage nautique.

Il nous importe que vous puissiez apprécier le rôle pivot que jouent les services de Sécurité incendie au Québec en matière de premiers secours et de sauvetage, en l'occurrence, le sauvetage nautique.

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

L'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) est une organisation volontaire qui regroupe la majorité des cadres œuvrant dans le milieu de la sécurité incendie au Québec. Plus de 600 municipalités y sont membres, représentant plus de 80% de tous les services d'incendie de la province.

Le conseil d'administration de l'ACSIQ représente ses dirigeants. Ce conseil est formé de 16 membres incluant un président, deux vice-présidents et un secrétaire. Il regroupe également ses douze directeurs de région, ses trois représentants fonctionnels des milieux industriels, temps plein et temps partiel, ainsi qu'un représentant du secteur de la prévention.

Pour couvrir l'ensemble du territoire québécois, ces régions sont divisées en secteurs pour permettre la proximité des communications avec les membres. Ainsi, le conseil consultatif de l'Association regroupe quarante directeurs de secteur qui sont des courroies de retransmission de l'information de l'Association vers ses membres et également des membres vers l'Association.

L'Association siège sur plus de vingt-cinq comités avec différents partenaires, notamment avec le ministère de la Sécurité publique ou encore avec des organismes publics, tantôt du monde municipal ou du monde des affaires.

Depuis plus de 45 ans, l'Association est reconnue par les instances gouvernementales en place comme un partenaire privilégié. C'est à ce titre que depuis de nombreuses années, l'Association délègue sur divers comités des représentants du milieu à titre d'experts et conseillers. D'ailleurs, le congrès de l'Association est le moment qu'ont privilégié le ministre et le ministère, ces dernières années, pour venir y faire leur constat annuel.

2. LA LOI EN SÉCURITÉ INCENDIE VERSUS LE DE SAUVETAGE NAUTIQUE.

La loi en sécurité incendie édicte aux municipalités du Québec l'obligation de concevoir un schéma de couverture de risques.

Les schémas de couverture de risques ont permis au Québec de se démarquer en préparant un exercice assez complexe de planification. Le modèle est avant-gardiste en Amérique du Nord et plutôt semblable aux systèmes de planification européens. Il permet d'identifier clairement les risques et de ce fait, permet de mettre à jour les moyens pour y faire face. Mieux comprendre une situation permet de saisir l'ampleur de la tâche et de prendre les bonnes décisions pour y faire face.

Tous les risques survenant sur un territoire municipal ou régional dans certains cas, doivent être répertoriés.

Pour accompagner la compréhension de la confection des schémas, des orientations ministérielles ont été adoptées et doivent être respectées par les municipalités. Huit objectifs composent les orientations. Selon l'objectif 5 de ces dites orientations, les municipalités doivent déposer des plans de mise en œuvre afin de couvrir les autres risques du territoire. De ce fait, si la municipalité est riveraine, elle peut couvrir ce risque et offrir le service de sauvetage nautique à sa population.



3. EXPLICATION DE NOTRE POSITION EN MATIÈRE DE SAUVETAGE NAUTIQUE.

Le sauvetage nautique comprend plusieurs volets entre autres, la recherche et sauvetage, le sauvetage sur glace et en eau froide et le sauvetage en eau vive. La recherche et le sauvetage nautique font partie des « autres risques » traités par les orientations du ministre en matière de sécurité incendie qui peuvent être intégrés au schéma de couverture de risques des services d'incendie.

À cet égard, les pompiers du Québec qui sont en mesure de prêter assistance lors d'incidents sur les plans d'eau, doivent avoir une formation adéquate et disposer du matériel requis pour assurer la sécurité lors des opérations. En résumé, les municipalités doivent s'assurer que l'embarcation de sauvetage nautique utilisée pour l'exécution d'un travail répond aux exigences de Transports Canada et possède tous les équipements de sécurité et de sauvetage requis.

Le territoire québécois est constitué de plusieurs plans d'eau. Qu'il s'agisse d'une rivière ou d'un lac, la plupart des services de sécurité d'incendie ont à effectuer des opérations de recherche et sauvetage sur un plan d'eau.

Après avoir repéré les victimes, l'équipe de sauveteurs devra les sécuriser le plus rapidement possible. De la rive ou d'une embarcation, dans l'eau ou sur la glace, la récupération d'une personne doit également se faire dans des conditions sécuritaires pour les sauveteurs.

Statistique

Chaque année, au Québec, on signale en moyenne plus de 1390 incidents maritimes au MRSC de Québec soit 9% d'augmentation par rapport à 2011. Ces chiffres exclus les interventions qui ne sont pas rapportées par les Services d'incendie au MRSC provenant des eaux intérieures, qui ne sont pas sous leur juridiction ou impliquant des interventions qui ne se rapportent pas au conteste maritime (suicide d'un pont).

Sommaire utilisation - 10 dernières années

Année	Ressources	Total partiel	Total
2003	Pompier (Marine)	114	140
	Pompier (Terrestre)	26	
2004	Pompier (Marine)	131	179
	Pompier (Terrestre)	48	
2005	Pompier (Marine)	125	163
	Pompier (Terrestre)	38	
2006	Pompier (Marine)	182	217
	Pompier (Terrestre)	35	
2007	Pompier (Marine)	245	275
	Pompier (Terrestre)	30	
2008	Pompier (Marine)	165	207
	Pompier (Terrestre)	42	
2009	Pompier (Marine)	223	266
	Pompier (Terrestre)	43	
2010	Pompier (Marine)	238	277
	Pompier (Terrestre)	39	
2011	Pompier (Marine)	292	348
	Pompier (Terrestre)	56	
2012	Pompier (Marine)	362	402
	Pompier (Terrestre)	40	

Vous trouverez ci-dessous des données sur les décès par noyade au Canada. Les statistiques découlent des données compilées à partir des bureaux des Coroners de chaque province. Ces statistiques sont disponibles à partir de 2006.

Au Canada :

Près de 500 personnes meurent chaque année dans des incidents reliés au domaine aquatique.

- 508 personnes se sont noyées au Canada en 2006
- Les décès par noyade ont diminué parmi les enfants âgés entre 0 et 17 ans, mais ont augmenté pour les adultes de 18 à 34 ans et les adultes de 50 à 64 ans;
 - La plus grande augmentation pour ce qui est des noyades se trouve parmi les personnes âgées entre 50 et 64 ans. Le groupe des adultes de 18 à 34 ans était le deuxième groupe parmi lesquels les noyades avaient le plus augmenté.
- La noyade est la deuxième principale cause de décès évitable chez les enfants de 10 ans et moins;
- 61 % des noyades se produisent dans les lacs, les étangs, les rivières, les ruisseaux et dans des chutes;
- 6 % de tous les décès par noyade (32 en tout) se sont produits dans des piscines résidentielles;
- 57 % des décès par noyade se sont produits alors que la personne participait à des activités aquatiques telles que la natation ou la plaisance;
- 58 % des décès par noyade se sont produits alors que la victime participait à des activités récréatives;
- Parmi tous les décès par noyade, 85 % étaient de sexe masculin et 15 % de sexe féminin.

Décès reliés au domaine aquatique au niveau national

Province	# total	Pourcentage du total
Terre Neuve et Labrador	28	6%
Nouvelle Écosse	16	3%
Île du Prince Édouard	4	1%
Nouveau Brunswick	10	2%
Québec	83	16%
Ontario	182	36%
Manitoba	19	4%
Saskatchewan	18	4%
Alberta	43	8%
Colombie Britannique	84	17%
Territoires du Nord Ouest	12	2%
Nunavut	5	1%
Territoires du Yukon	3	-
TOTAL	508	100%



Formation - Programme MEQ

Avant d'effectuer le sauvetage nautique, les Services d'incendie doivent se familiariser avec leur rôle et leurs responsabilités afin d'opérer une embarcation adéquatement. Pour ce faire, un programme de formation est disponible pour cette spécialité dans lequel on retrouve aussi une formation de premiers soins.

En d'autre mot, la formation des pompiers du Québec se résume en une formation professionnelle DEP qui compte 1185 heures de formation répartie sur une année scolaire régulière créditant 79 crédits par le ministère de l'Éducation du Québec et les candidats poursuivent leur formation dans le programme collégial en intervention incendie au collège Montmorency réparti sur 2 ans pour l'obtention finale d'un DEC.

Objectifs du programme de sécurité incendie au Québec

Participer, au sein d'une équipe, à la protection des personnes et des biens ainsi qu'à la lutte contre l'incendie avec l'aide du matériel standard et spécialisé requis. Pour ce qui est des urgences autres que l'incendie, l'objectif est de porter secours à des collectivités victimes de sinistres naturels ou industriels, afin de minimiser l'impact de ceux-ci sur la vie, les biens ou l'environnement. En cas de sauvetage, collaborer aux activités de recherche, prodiguer les premiers soins et évacuer les victimes. Dans le cas d'urgences médicales nécessitant une intervention rapide dans le but de réduire l'occurrence de morbidité, intervenir également à titre de Premier répondant. En matière de prévention, recueillir et consigner des données relatives à un plan d'intervention. Effectuer l'entretien de la caserne de même que des véhicules et des accessoires utilisés au cours d'un incendie ou de diverses interventions d'urgence.

Dans le contenu du programme du ministère de l'Éducation du Québec, voici les énoncés de la compétence que les étudiants doivent rencontrer se rapportant à ce mémoire :

- Assumer la fonction de Premier répondant pour 60 heures, 4 crédits;
- Effectuer un sauvetage sur plan d'eau pour 45 heures, 3 crédits;

Dans le module 22 « Sauvetage sur plan d'eau » l'énoncée de la compétence se traduit par « Effectuer un sauvetage sur plans d'eau » dans le contexte de réalisation suivant :

- Individuellement ou en équipe;
- À partir d'un plan d'opérations et de directives;
- À l'aide d'une embarcation;
- À l'aide d'outillage et d'équipement sauvetage;
- À l'aide de vêtements isothermiques et de vêtements de flottaison;
- À l'aide d'équipement de communication VHF.



Les éléments de la compétence et les critères de performance

ÉLÉMENTS DE LA COMPÉTENCE

CRITÈRES DE PERFORMANCE

- | | |
|--|--|
| 1. <u>Se rendre sur le lieu de sauvetage</u> | <ul style="list-style-type: none">• Définition juste de l'itinéraire;• Conduite sécuritaire du véhicule incendie;• Repérage visuel des points d'eau;• Positionnement adéquat du véhicule incendie. |
| 2. <u>Analyser la situation de sauvetage</u> | <ul style="list-style-type: none">• Repérage visuel des éléments ou des indices utiles;• Prise en compte des caractéristiques du lieu de sauvetage;• Prise en compte des dangers et des risques;• Analyse juste de la situation. |
| 3. <u>Organiser son travail</u> | <ul style="list-style-type: none">• Interprétation juste du plan d'opérations;• Sélection judicieuse et préparation correcte de l'outillage et de l'équipement. |
| 4. <u>Accéder à la ou aux victimes</u> | <ul style="list-style-type: none">• Analyse des dangers potentiels;• Location de la ou des victimes;• Utilisation des équipements et des codes de radiocommunication;• Exécution des manœuvres de navigation conformes aux procédures établies. |
| 5. <u>Dispenser des soins d'urgence</u> | <ul style="list-style-type: none">• Approche clinique de la victime; |

- Informations rassurantes transmises à la victime;
 - Transmission de l'information appropriée aux intervenants et intervenantes;
 - Détermination des soins d'urgence à prodiguer;
 - Application des techniques de stabilisation de la victime.
6. Récupérer la ou les victimes
- Manœuvres de sauvetage conformes;
 - Évacuation de la ou des victimes vers un endroit sécuritaire;
 - Transfert de la victime aux autorités compétentes.
7. Préparer l'équipement pour la prochaine intervention
- Respect des techniques de vérification;
 - Remise en fonction conforme;
 - Respect du plan de rangement;
 - Signalements appropriés.
8. Procéder à une analyse rétrospective de l'intervention
- Analyse des impacts psychologiques de l'intervention;
 - Mise en évidence des points à améliorer;
 - Suggestions de moyens concrets pour pallier aux lacunes, le cas échéant.
- Et pour l'ensemble de la compétence
- Analyse juste et continue des risques pour les victimes;
 - Respect des modes d'utilisation de l'outillage et de l'équipement;
 - Manipulation soigneuse de l'outillage et de l'équipement;
 - Respect des règles de santé et de sécurité au travail.

De plus, les savoirs liés à la compétence et les balises associées aux savoirs pour répondre aux exigences de la formation :

1. Atteindre le lieu du sauvetage;
2. Analyser la situation de sauvetage;
3. Préparer l'intervention;
4. Accéder à la ou les victimes;
5. Dispenser des soins d'urgence;
6. Récupérer la ou les victimes;
7. Remettre l'équipement spécialisé et l'outillage en bon état;
8. Participer à l'évaluation de l'intervention.

Pour sa composante de formation spécifique, le programme d'étude collégiale de Techniques de sécurité incendie a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques. L'approche implique la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation et elle tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation de travail et les buts généraux de la formation technique. Les objectifs et les standards servent à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation, cette dernière responsabilité appartenant aux établissements d'enseignement collégial. La réussite du programme d'étude permet à l'élève de se qualifier pour exercer sa profession en fonction des compétences attendues à l'entrée sur le marché du travail et la teneur de ses apprentissages contribue à assurer sa polyvalence.

Type de certification : Diplôme d'études collégiales (DEC)

Programme d'études : *Programme de Techniques de sécurité incendie, 311.A0*

Durée : Formation générale : 660 heures-contact, unités 26 2/3

Durée : Formation spécifique : 1 290 heures-contact, unités 45,33

Conditions particulières d'admission :

DEP-5305 Intervention en sécurité incendie du ministère de l'Éducation du Québec
L'ensemble des éléments contenus dans les programmes de formation au Québec du MEQ et du réseau collégial font référence à plusieurs ouvrages tels que :

- Norme du cours de sécurité nautique de la garde côtière canadienne;
- Le système canadien d'aides à la navigation;
- Guide régional pour les opérations de sauvetage maritime de la garde côtière canadienne;
- Guide de sécurité des petits bâtiments commerciaux;
- Signaux de détresse maritime, Escadrilles canadiennes de plaisance;
- Manuel « Recherche et sauvetage à bord de petits bateaux » de la garde côtière canadienne;
- NFPA 1006, Norme de qualifications professionnelles pour sauveteurs techniques édition 2008.

Formation continue

La formation continue est dispensée à tous les pompiers et officiers qui sont assignés ou qui sont susceptibles d'être assignés à une caserne offrant cette spécialité. L'objectif visé est d'entretenir et de perfectionner les notions acquises, lors de la formation initiale des pompiers spécialisés en sauvetage nautique.

Le tout repose sur l'organisation qui met en place des équipes de sauvetage technique. Il faut offrir un bon programme de formation continue à ses membres et s'assurer que ceux-ci sont en mesure d'accomplir la tâche de façon efficace et sécuritaire. C'est l'esprit de l'article 51 de la LSST.

Formation VHF

Plusieurs services d'incendie possèdent des systèmes de radio téléphonie maritime à bord de leur embarcation. Ces derniers ont l'obligation de suivre une formation pour l'obtention de leur brevet d'opérateur radiotéléphone maritime dispensé par un organisme dûment reconnu. De plus, plusieurs services d'incendie au Québec sont disponibles comme ressource au MRSC à Québec.

Intervention

Pour faire face à une situation d'urgence en sauvetage nautique, il faut déployer un maximum d'efficacité dans la sauvegarde d'une victime. Chaque membre de l'équipe doit très bien comprendre son rôle et coordonner efficacement toutes les étapes de l'opération de sauvetage. Le pompier doit développer une vision d'ensemble intégrant ses connaissances et son expérience ainsi que les éléments environnementaux de la situation à laquelle il prendra part. Vous serez à même de constater à quel point le travail de l'équipe, lors d'une opération de sauvetage sur plan d'eau, est tout aussi important.

Les embarcations des pompiers sont en disponibilité 24/7 à intervenir dans une multitude de circonstances, selon les ressources offertes par les services d'incendie. Dans l'objectif de réduire le temps de préparation, de déploiement, de temps réponse, de gestion du site, de la prise de commandement et de la sécurité de l'ensemble du personnel, voici les objectifs et les points importants concernant les opérations de recherche et sauvetage nautique:

La mission

1. Secourir les personnes en détresses;
2. Récupérer une embarcation désemparée;
3. Récupérer un travailleur en mauvaise posture;
4. Intervenir lors d'une tentative de suicide;
5. Circonscrire les flammes;
6. Faire une surveillance préventive lors d'événements spéciaux.

Lors des opérations de recherche et de sauvetage, il est nécessaire de naviguer en toute sécurité. Pour exploiter une embarcation de sauvetage nautique, l'équipe à bord doit maîtriser les éléments suivants :

- Le système de balisage canadien;
- Les cartes marines;
- Les feux et signaux de navigation;
- La détermination de la route;
- Les méthodes de positionnement;
- Les documents de référence.

Conduire correctement demande des connaissances et des compétences. L'équipe doit reconnaître les conditions atmosphériques et identifier adéquatement l'état de la mer afin d'adapter la conduite de l'embarcation. Ils doivent connaître les parties de l'embarcation, l'entretien qu'elles exigent et leur fonctionnement par exemple :

- Les cordages;
- L'amarrage et l'ancrage;
- Les hélices et la poussée;
- Le ravitaillement en carburant;
- Le remorquage.

Les embarcations doivent se déplacer sur les lieux de sinistres nautiques et des pompiers formés interviennent pour stabiliser les victimes accidentées. Lorsque ces pompiers sont sur les lieux de l'intervention, il est important que l'embarcation de sauvetage soit bien visible et bien identifiée. Cette visibilité est pour leur propre protection au même titre que la loi de la zone de sécurité pour les intervenants sur la route « Move over law ». Nous croyons fermement que le feu bleu à éclats est l'outil manquant pour leur identification. Pour cause, les autres plaisanciers pourront s'éloigner, ralentir afin d'éviter d'ajouter aux vagues et ainsi rendre la manœuvre plus sécuritaire pour les pompiers sauveteurs.

À titre d'exemple, la caserne de Beloeil a répondu pour une tentative de suicide suite à un saut du haut du pont dans les eaux du Richelieu. Les pompiers sont intervenus pour secourir la victime et la récupérer.

Dans cette même caserne, un accident entre plaisanciers circulant à haute vitesse s'est produit sur le même cours d'eau. Les pompiers se sont portés à la rescousse de plaisanciers qui étaient en naufrage, les ont récupérés, emmenés dans des lieux sécuritaires sur la rive où des ambulanciers ont assuré leurs transports vers les centres hospitaliers.



Autre exemple d'une intervention de sauvetage nautique du Service de sécurité incendie de Laval survenue le samedi 11 août 2007 à 16h11 dans le rapide du Cheval Blanc. Une embarcation en détresse avec 6 personnes à bord a nécessité un sauvetage dû au fait que leur embarcation était sur le point de couler. L'embarcation en détresse se dirigeait vers l'aval dans les rapides, elle s'était échouée parallèle au courant du côté bâbord du chenal. La cause était due au non-respect d'une autre embarcation qui s'était engagée dans le chenal sans respecter les priorités du partage des eaux (chenal trop étroit pour deux embarcations simultanées). L'équipe de sauvetage a fait face à un trafic maritime dense en aval et en amont des rapides du Cheval Blanc.

Voici le résumé du déroulement des événements.

- 16h11 :08 Appel reçu à la caserne 4 pour une embarcation en détresse. 16h13 :20 L'embarcation des pompiers est en direction de la descente de bateau.
- 16h20 :34 L'embarcation des pompiers est à l'eau et en direction de l'incident
Communication via le VHF avec la GCC informant que l'auxiliaire 1250 GCCA est sur les lieux et en attente des pompiers, car ils ne peuvent intervenir dû au fort courant (15kn) et à la position hors du chenal (échouée dans les récifs) de l'embarcation en détresse.
- 16h23 :33 La GCCA 1250 a été assignée à la fermeture du rapide en amont dû à la présence de nombreux plaisanciers sur la place.
Sous la force du courant, de l'eau commençait à passer par-dessus bord par l'arrière du bateau en détresse.
- 16h24 :29 L'embarcation des pompiers a fait un abordage face au courant en maintenant sa position et en se stabilisant par la force de ses moteurs.
Les passagers ont été avisés d'abandonner leur bateau et de monter à bord de l'unité des pompiers.
Lors de l'embarquement du dernier passager, le bateau s'est soulevé du devant, a pivoté sur lui-même et s'est renversé en direction de l'embarcation des pompiers. Ils ont eu juste le temps de manœuvrer en s'éloignant pour ne pas être frappés par l'embarcation qui sombrait.
- 16h29 :24 Aucun blessé, mais un choc nerveux pour le propriétaire du bateau. Les victimes ont été prises en charge par les pompiers (vigies).
L'embarcation a dérivé et a sombré complètement dans une fosse de 30 pieds de profondeur.
L'embarcation des pompiers de la caserne 6 qui a été assignée sur l'appel initial avait comme mission de fermer le chenal de l'entrée des rapides du cheval Blanc pour sécuriser le personnel durant le sauvetage et par la suite de récupérer les objets perdus par l'embarcation.

Les embarcations du Service de sécurité incendie de Laval possèdent des feux bleus à éclats. Ils sont utilisés durant les opérations de SAR et pour sécuriser les lieux de l'intervention. Il est évident que l'utilisation des feux bleus par les deux embarcations des pompiers de Laval a eu l'effet escompté pour aviser les autres plaisanciers et surtout pour sécuriser les lieux d'intervention au même titre que pour les véhicules d'urgence terrestres avec la loi « Move over Law »

Considérant que les pompiers possèdent une formation reconnue et spécialisée pour porter assistance aux embarcations en détresse et en difficulté lors des sauvetages nautiques et qu'ils sont en mesure de dispenser des soins d'urgence avancés. La modification de cette règle permettra aux embarcations des Services d'incendie canadien d'utiliser le feu bleu à éclats lors d'une opération de SAR.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

Il aurait été possible d'extrapoler sur plusieurs autres cas de sauvetages nautiques effectués par les services d'incendie. Considérant la preuve faite. Nous avons préféré nous abstenir. En complément aux informations fournies, plus de 83 services d'incendie possèdent des escouades de sauvetage nautique au Québec. De ces 83 services d'incendie, 34 sont situés sur les rives du St-Laurent et ont la capacité d'intervenir en eau vive et sur glace, les 33 autres services interviennent sur les eaux intérieures, sur des plans d'eau aussi important que le Lac St-Jean, Le Saguenay, La rivière Richelieu, La Yamaska, le lac St-François, la rivière des Outaouais, la rivière des prairies, la rivière des mille îles pour ne nommer que ceux-ci. Les pompiers sont présents partout sur le territoire québécois et le temps de mobilisation est relativement court. Plus de 809 interventions sur plans d'eau ont eu lieu en 2012. Ces interventions sont variées et nécessaires pour la sécurité des plaisanciers.

Compte tenu du nombre de service ainsi que du nombre important de demande d'aide et de secours en urgence effectués par des services d'incendie, il est formellement demandé de modifier la loi afin de permettre aux services d'incendie d'utiliser le feu bleu à éclats lors des interventions de sauvetage nautique.

Étant donné que le nombre de missions de SAR auxquelles ils participent est à la hausse, qu'elles ne devraient pas diminuer dans les années à venir et que les Services d'incendie du Canada sont de plus en plus sollicités, nous pensons que cela justifierait l'utilisation du feu bleu à éclats.

Cela permettra d'identifier les bateaux des équipes de sauvetage nautique des Services d'incendie auprès des autres navires durant les opérations de SAR. Il est important de spécifier que le feu bleu à éclats est utilisé lors de déplacement d'urgence sur les lieux d'intervention ou près de l'incident. Ce feu est très important afin d'être vu par les autres bateaux surtout durant les opérations diurnes ou par mauvaises conditions météorologiques.

Nous demandons à l'autorité compétente de bien recevoir notre demande afin de faire modifier la règle 45 du règlement canadien sur les abordages pour permettre aux services de sécurité incendie du Canada l'utilisation du feu bleu à éclats. Cela permettra de sécuriser le périmètre des opérations. Les changements apportés aux règlements vont faciliter les opérations de recherche et de sauvetage et ainsi, les rendre plus efficaces. De plus, l'identification des embarcations de sauvetage des pompiers auprès des autres bâtiments dans la zone d'opération sera plus appropriée.



Monsieur Daniel Brazeau, président de l'association des chefs en sécurité incendie du Québec, a présenté ce mémoire le 13 mars 2013 dernier au conseil consultatif maritime régional de la région du Québec accompagné de Messieurs Gilles La Madeleine, directeur général de l'ACSIQ, Donald Lebrun, directeur du service incendie de Beloeil et Sylvain Gariepy, chef de division au service incendie de Laval, tous membres du comité de l'association mis en place pour l'utilisation du feu bleu à éclats sur les embarcations de sauvetage nautique des services incendie.

Il fût reçu très positivement par le conseil qui vota à l'unanimité une résolution afin d'appuyer l'ACSIQ dans sa démarche pour faire modifier la règle 45 du règlement canadien sur les abordages permettant aux services de sécurité incendie du Canada l'utilisation du feu bleu à éclats sur leurs embarcations de sauvetage nautique.